



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023 - 67
Séance du vendredi 15 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 15 décembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

Madame Célia SAEZ RICCIARDI a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents : 19	Présents : 13
Nombre de membres en exercice : 19	Représentés : 02
	Absents : 04

Membres présents : BALDOVINI Antony, BICHON Danielle, BONY Sarah, CHEYNET Patrick, FRANCESCHI Jean-Claude, FRATICELLI Ange – Joseph, GIULY Martin, LUCIANI Dominique, MAIORE Marie-Laure, PERGOLA Marie-Ange, PIRAS Maria-Antonietta, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, SAEZ RICCIARDI Célia

Membres représentés : CORONA Jean (Pouvoir à Jean-Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Célia SAEZ RICCIARDI)

Membres absents : BONIFACI Jean-François, LUCIANI Jean-Emmanuel, LUIGGI Laure, VENTURINI Dominique.

Date de la convocation : 11 décembre 2023

Date d'exécution : 19 décembre 2023

Date d'affichage : 22 décembre 2023

OBJET : DÉLIBÉRATION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N° 2023 - 03

Le président expose au conseil qu'une troisième délibération budgétaire modificative est rendue nécessaire afin de modifier les autorisations budgétaires initialement votées pour 2023 ; en l'espèce, il s'agira d'intégrer des ressources et des dépenses nouvelles.

S'agissant des recettes nouvelles, le président indique que La Collectivité de Corse a attribué à la commune les aides destinées à financer les opérations d'investissement ci-après dont le principe a été validé par le conseil municipal.

Libellé opération	Délibération	N° Opération	Coût HT	Aide CDC	Auto Financement
Cantine scolaire Création chambre froide	N° 23/2023 du 16 mai 2023	20231	103 085,00 €	31 324,00 €	20 617,00
Acquisitions Matériels Techniques Voirie	N° 27/2023 du 16 mai 2023	20212	17 188,00 €	10 313,00 €	6 875,00
Fourniture Pose Mobilier Gendarmerie	N° 19/2023 du 06 avril 2023	20161	39 160,00 €	23 496,00 €	15 664,00

Cette recette supplémentaire de 65 133,00 € sera à intégrer au compte 13 (Article 1322) de la section d'investissement du budget de la commune pour 2023.

De même, il indique que la recette constituée par l'aide d'un montant de 31 317, 22 € attribuée à la commune par l'Etat au titre de la DETR en vue de la création d'une chambre froide sera à imputer à l'article 1321 du chapitre 13.

Au total, c'est une recette supplémentaire d'un montant de 96 450, 22 € qui est à porter au chapitre 13 du budget de la commune pour 2023.

S'agissant des dépenses supplémentaires, le président rappelle que le chapitre 012 – Charges de personnels et frais assimilés – du budget primitif pour l'exercice 2023, a été abondé à hauteur de 1 560 834, 93 €.

Il précise que la totalité de cette enveloppe a été consommée et qu'il convient de dégager les ressources supplémentaires nécessaires à la couverture complète de nouvelles charges résultant de l'augmentation du point d'indice et de la nécessité d'assurer le remplacement temporaire de fonctionnaires indisponibles.

Il expose au conseil que la prise en compte de ces charges nouvelles a généré un besoin de financement de 4 000 € qui se traduit par une inscription correspondante en dépenses au chapitre 012 de la section de fonctionnement ; l'équilibre étant obtenu par une réduction pour un montant équivalent de la dépense inscrite au chapitre 011 (Article 615232) de la section de fonctionnement.

Les modifications ci-dessus font l'objet de la délibération budgétaire modificative N° 2023 - 03 ci-dessous que le président propose au vote du conseil municipal.

IMPUTATION	CHAP	ART	Opération	OUVERT	REDUIT
Section de fonctionnement					
Dépenses	11	615232			4 000,00
Dépenses	12	64111		4 000,00	
Section d'investissement					
Recettes	13	1321	20231	31 317,22	
Recettes	13	1322	20161	23 496,00	
Recettes	13	1322	20212	10 313,00	
Recettes	13	1322	20231	31 324,00	

DETAIL PAR SECTION		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RECETTES	OUVERTURES	96 450,22	
	REDUCTIONS		
Equilibre	Ouv- Réd.	96 450,22	
EQUILIBRE			
Solde Ouvertures			92 450,22
Solde réduction			4 000,00
Ouv - Red.			96 450,22

Le conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accéder à la proposition du président et d'approuver la délibération budgétaire modificative N° 2023 – 03.

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRATICELLI ANGE-JOSEPH Maire Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
LUCIANI DOMINIQUE 1 ^{er} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
TADDEI LAURENCE 2 ^{ème} adjointe Pouvoir à Célia SAEZ	<input checked="" type="checkbox"/>				 Célia SAEZ RICCIARDI
FRANCESCHI JEAN-CLAUDE 3 ^{ème} adjoint Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
RAMAZOTTI JEANNE 4 ^{ème} adjointe Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
CORONA JEAN 5 ^{ème} adjoint Pouvoir à J.C. FRANCESCHI	<input checked="" type="checkbox"/>				Jean-Claude FRANCESCHI
CHEYNET PATRICK Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
GIULY MARTIN Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
MAIORE MARIE-LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
PIRAS MARIA-ANTONIETTA Conseillère municipale Pouvoir à Martin GIULY	<input checked="" type="checkbox"/>				Martin GIULY
BALDOVINI ANTHONY Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
RICCIARDI-SAEZ CELIA Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
BONY SARAH Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
VENTURINI DOMINIQUE Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
PERGOLA MARIE-ANGE Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
LUIGGI LAURE Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
BONIFACI JEAN-FRANCOIS Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
LUCIANI J-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				
BICHON Danielle Conseillère municipale Pouvoir à	<input checked="" type="checkbox"/>				

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Ange-Joseph FRATICELLI, maire.

